

**MISE EN LIGNE LE 12-01-2024**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 du mois de décembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

**OBJET :**

**N° 23-180**  
**« SECOURS ELECTRICITE »**

Date des convocations :  
6 novembre 2023

*Membres présents : 7*  
*Membres en exercice : 8*  
*Nombre de votants : 7*  
*Pour : 7*  
*Contre : 0*  
*Abstention : 0*

✓ **Présents(es) :**

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE  
Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU

✓ **Absente:**

Madame BAUDE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DECIDE**

d'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement d'une facture d'électricité, pour un montant de 37,83 €.

La somme sera versée directement à – ENI Service Encaissement - TSA 71328 - 13205 MARSEILLE Cedex 01

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 12/01/24  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 12/01/24  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**



Fait à ROYAN le 21 décembre 2023

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20231221-DEL-23-180-DE  
Date de télétransmission : 12/01/2024  
Date de réception préfecture : 12/01/2024